

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°86-2024-061

PUBLIÉ LE 6 MARS 2024

Sommaire

PREFECTURE de la VIENNE / DCPAT

86-2024-03-06-00001 - ARRETE n° 2024-SG-DCPPAT-004 en date du 1er mars 2024 portant délégation en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Franck RICHARD, Délégué du Préfet à la Politique de la Ville (2 pages)

Page 3

PREFECTURE de la VIENNE

86-2024-03-06-00001

ARRETE n° 2024-SG-DCPPAT-004 en date du 1er mars 2024 portant délégation en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Franck RICHARD, Délégué du Préfet à la Politique de la Ville

Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial
Bureau de la modernisation et de la coordination interministérielles

**ARRETE n° 2024-SG-DCPPAT-004
en date du 1^{er} mars 2024**

**portant délégation en matière d'ordonnancement secondaire
à Monsieur Franck RICHARD, Délégué du Préfet à la Politique de la Ville**

Le préfet de la Vienne,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 15 février 2022 du président de la République portant nomination de Monsieur Jean-Marie GIRIER, en qualité de Préfet de la Vienne ;

VU le décret du 21 août 2023 du président de la République portant nomination de Monsieur Etienne BRUN-ROVET, en qualité de secrétaire général de la Préfecture de la Vienne ;

VU l'arrêté ministériel du 2 août 2023 portant prise en charge par voie de détachement dans le corps des attachés d'administration de l'État et nomination de Monsieur Franck RICHARD, en qualité de délégué du Préfet à la Politique de la Ville, affecté à la Préfecture de la Vienne à compter du 4 septembre 2023 ;

VU la nomination de Monsieur Abdelhamid BENZAIM en qualité de secrétaire administratif sur le poste de chargé de gestion administrative de la Politique de la Ville rattachée à la préfecture de la Vienne à compter du 1^{er} juillet 2022 ;

VU l'arrêté n° 2023-BRGHI-03 en date du 6 juillet 2023 fixant l'organisation générale des services de la préfecture de la Vienne ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la Préfecture de la Vienne ;

ARRETE

Article 1^{er} – Délégation de signature est donnée, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, à Monsieur Franck RICHARD, délégué du Préfet à la Politique de la Ville, pour l'engagement des dépenses du budget du programme 147 – Politique de la Ville, dans l'application métier Gispro, en qualité de responsable et d'ordonnateur ;

Article 2 – Monsieur Abdelhamid BENZAIM est habilité à valider dans l'application métier Gispro toute demande de subvention déposée au titre du programme 147 – Politique de la Ville, en sa qualité d'instructeur ;

Article 3 – Monsieur le secrétaire général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vienne.


Le préfet,
Jean-Marie GIRIER